

COURCOURY

Flash d'Informations Communales

Express

A la Une :

Edition d'avril 2021

Page 1

- ✚ Elections
- ✚ Procuration
- ✚ Travaux

Page 2

- ✚ Eclairage public
- ✚ Boîtes aux lettres
- ✚ Réserve communale

Page 3

- ✚ Conseil municipal des jeunes

Page 4

- ✚ Inscription scolaire

Page 5

- ✚ Au voleur

Page 6

- ✚ Anciens portables
- ✚ Annonces

Page 7

- ✚ Que mangez-vous ?
- ✚ Campus connecté

Page 8-9

- ✚ Gestion des déchets

Page 10

- ✚ Frelon asiatique

Page 11

- ✚ France services

Page 12

- ✚ Emancip'action

Contact

Mairie de Courcoury

15b rue de la Liberté
17100 COURCOURY

Tél. : 05 46 93 18 23
mairie@courcoury.fr

ELECTIONS REGIONALES DEPARTEMENTALES 2021

Celles-ci se dérouleront de 8h00 à 18h00 les :

- 1^{er} tour : dimanche 13 juin
- 2^{ème} tour : dimanche 20 juin

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au vendredi 7 mai 2021 midi en mairie.

Nous vous demanderons de nous présenter une carte d'identité ou passeport en cours de validité et un justificatif de domicile.

PROCURATION DE VOTE

Si vous ne pouvez pas vous rendre à votre bureau de vote, vous pouvez établir une procuration.

Vous devez choisir la personne qui votera à votre place (le mandataire° /

- être inscrite sur les listes électorales de la même commune que vous ;
- ne pas déjà être mandataire d'un autre

La déclaration est à faire à la Gendarmerie de Saintes, avec nom, prénom, date de naissance et adresse de votre mandataire

Vous pouvez faire une demande de procuration dématérialisée en allant sur le site

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Même en procédure dématérialisée vous devez vous rendre à la Gendarmerie de Saintes.

TRAVAUX

Vous pouvez faire certains travaux à l'extérieur de votre maison. Selon leur nature et leur ampleur, il peut être nécessaire de demander une autorisation d'urbanisme pour un appentis, piscine (semi enterrée ou enterrée), changement toiture, fenêtre....

Vous pouvez contacter le secrétariat de la Mairie pour vous informer s'il y a besoin ou pas d'autorisation d'urbanisme.

COUVRE-FEUX

A partir du dimanche 28 mars 2021,
L'éclairage public sera éteint.



Merci de mettre vos masques dans une poubelle chez vous et non pas dans la boîte aux lettres.
Ce n'est pas une poubelle !

Il y a quelques mois, nous avons connu les inondations. Beaucoup de volontaires se sont présentés ou ont téléphoné en Mairie pour aider physiquement ou prêter du matériel. Afin d'officialiser les bénévoles (être couverts par l'assurance de la Mairie) merci de remplir le document ci-dessous.

RESERVE COMMUNALE SECURITE CIVILE

Lors de la création du Plan communal de sauvegarde, une réserve communale a été mise en place.
Celle-ci permet d'aider les élus et les agents municipaux en participant au soutien et à l'assistance de la population en cas de crise déclenchée lors de divers événements.

Nous mettons à jour cette réserve communale sécurité civile.

Si vous souhaitez faire partie des bénévoles de la réserve communale de sécurité civile (questionnaire confidentiel).

Nom : Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone portable :

Aide physique oui
Transport de meuble, parpaing, mise en place de signalisation et autre

Alimentaire : oui
Préparer les repas pour les intervenants, bénévoles

Hébergement chez vous : oui
Combien de personnes pouvez-vous héberger :

Pourriez vous mettre à disposition de la Mairie du matériel
(grande échelle, tronçonneuse, bâche, bateau et autres matériels)

.....
.....
.....

Document à déposer en Mairie
ou par mail mairie@courcoury.fr

CONSEIL MUNICIPAL des JEUNES

Les élus de COURCOURY souhaitent mettre en place un Conseil Municipal des Jeunes (de 8 à 17 ans).

Tu souhaites participer à la vie de ta commune, te sensibiliser à la citoyenneté, que l'on prenne en compte ta parole, rencontrer et créer du lien, monter des projets...

Tu auras environ deux réunions par trimestre en fonction de ce que tu souhaiteras mettre en place. Nous t'invitons à t'inscrire avec le bulletin d'inscription ci-joint



MAIRIE de COURCOURY 17100

DEPARTEMENT

de la CHARENTE MARITIME

Tél. 05 46 93 18 23 - FAX 05 46 93 56 58

mairie@courcoury.fr <http://www.ville-courcoury.fr>

CONSEIL MUNICIPAL JEUNES BULLETIN D'INSCRIPTION*

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Date de naissance : Age :

Centre d'intérêts :
.....
.....

N° de téléphone ou celui d'un parent :

Mail ou celui d'un parent :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) M/Mme autorise mon enfant,
..... à s'inscrire et participer au conseil municipal des jeunes.

Date :
Signature :

N° de Tél : mail :

***Si vous êtes plusieurs jeunes intéressés au sein d'un même foyer vous pouvez faire une photocopie de ce document ou retirer un exemplaire à la mairie.**

**INSCRIPTIONS
SCOLAIRES
2021 - 2022**



Inscriptions scolaires du 29 mars au 28 mai

**INSCRIPTION à renvoyer ou déposer
à la MAIRIE de COURCOURY**

**Les dossiers d'inscription sont disponibles sur le site
www.agglo-saintes.fr
onglet « Espace famille », puis « Inscriptions scolaires ».**

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2021/2022 sont ouvertes pour les enfants qui entrent en petite section ou ceux qui sont nouvellement installés dans l'agglomération de Saintes.

Le service Education-Enfance-Famille est à votre disposition pour toutes autres informations complémentaires par téléphone au 05 46 98 24 65 ou rendez-vous sur votre [espace familles](http://espacefamilles.fr).

Pièces justificatives à fournir avec le dossier d'inscription :

- Fiche de renseignements dûment complétée et signée
- Copie du livret de famille
- Copie des pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant
- Fiche sanitaire avec la date des vaccins à jour et les éventuelles allergies indiquées
- Certificat de radiation en cas de changement d'école, y compris pour les maternelles
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Formulaire de prélèvement SEPA dûment complété et accompagné d'un RIB si vous optez pour le prélèvement automatique
- Une attestation de quotient familial CAF ou MSA afin de bénéficier des tarifs adaptés à vos ressources



Un vol a été commis lors des inondations, la pompe du puits du bourg a été volée !!!!



Donnons une seconde vie à nos téléphones

Recycler votre mobile, c'est contribuer à :



Créer des emplois

En France : pour 25 000 téléphones recyclés, 1 emploi est créé ou maintenu.

En Afrique : 5 ateliers et 27 emplois créés depuis 2010 pour collecter des déchets de mobiles et les renvoyer en France (pour les recycler).



Préserver l'environnement

Les mobiles non réutilisés sont recyclés et leurs métaux récupérés par un éco-organisme.



Soutenir Emmaüs International

10% des mobiles issus du recyclage sont reconditionnés et revendus au profit du réseau Emmaüs International.



bienvivreledigital.fr



Il y aura deux boîtes pour récupérer vos anciens téléphones portables :

- Une à la Mairie
- Une à la bibliothèque

HELLO

Traductrice/Interprète
Français, Allemand, Anglais
Tanja Gruber
06 58 27 61 34

Si vous désirez jardiner pour le plaisir et entretenir votre santé ou créer un petit potager

J'ai des palmiers à donner

Je recherche des pieds de thym

Téléphonez moi au
06 70 59 85 51
Mme SEUGNET



Charente Maritime House Services

Services trilingues de conciergerie pour maison secondaire



Holiday house caretaker
Ferienhausbetreuung

Tanja GRUBER

06 58 27 61 34

tanja.gruber@orange.fr



ET VOUS, QUE MANGEZ-VOUS ?

Répondez à la grande enquête sur

www.agglo-saintes.fr et construisez avec nous le **Projet Alimentaire Territorial** du territoire Saintais !



www.agglo-saintes.fr



action mise en œuvre avec le soutien financier de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine et du Programme Européen Leader <https://dreal.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

CAMPUS CONNECTÉ

La fac à deux pas de chez soi !



INFOS ET INSCRIPTIONS

www.agglo-saintes.fr → Solidarités → Campus connecté
campusconnecte@agglo-saintes.fr - 05 46 93 41 50

Avec la participation de l'Etat dans le cadre de l'action "Territoires d'innovation pédagogique" du Programme d'Investissements d'avenir, opéré par la Caisse des Dépôts.



www.agglo-saintes.fr





GESTION DES DÉCHETS : DES SERVICES RENFORCÉS POUR LES HABITANTS

La Communauté d'Agglomération de Saintes s'engage dans une démarche d'amélioration des services des déchets en proposant notamment la modernisation des déchèteries et le renforcement de la fréquence de ramassage des bacs durant la période estivale.

Les élus de la Communauté d'Agglomération travaillent actuellement au retour d'une collecte des ordures ménagères une fois par semaine durant l'été, du 14 juin au 17 septembre 2021 afin de répondre aux plaintes liées au stockage des bacs en pleine chaleur et aux nuisances engendrées.

Autre axe d'amélioration, la modernisation des déchèteries : les travaux engagés visent la mise aux normes des équipements, proposent de nouvelles possibilités de tri et des aménagements qui permettront de diminuer la durée d'attente des usagers.

Tous ces projets ont une seule ambition : améliorer le service rendu aux habitants.

C'est à la déchèterie Nord que débutent dès ce printemps les travaux les plus importants, avec la création d'une plateforme dédiée aux déchets verts. Les autres sites feront l'objet de travaux de sécurisation.

De nouvelles filières de recyclage vont être proposées aux usagers. Il sera ainsi possible de déposer l'amiante (sur rendez-vous uniquement et selon un calendrier défini) et le polystyrène. Les palettes en bois seront laissées à disposition des usagers, selon le principe "donnez-prenez". Des "zones de gratuité" seront peu à peu déployées pour le dépôt et le retrait de produits immédiatement réutilisables.

L'Etat augmente les coûts et la fiscalité du traitement des déchets

Les déchets de notre territoire sont collectés par la Communauté d'Agglomération de Saintes et le traitement est délégué au syndicat mixte Cyclad. Cette année encore, la contribution à Cyclad augmente significativement.

Que finance la redevance ordures ménagères ?

Elle permet de financer l'ensemble des services liés aux déchets :

- La collecte des ordures ménagères et des emballages en porte-à-porte.
- Le ramassage en points d'apport volontaire
- Le fonctionnement des déchèteries et le coût de traitement des déchets

Deux raisons expliquent cette hausse :

- L'évolution décidée par l'Etat de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui passera de 16€ la tonne en 2018 à 65€ la tonne en 2025
- Des coûts de traitement de plus en plus élevés suite à la raréfaction des débouchés pour la valorisation des déchets.

Face à ces augmentations imposées par l'Etat et le contexte international, la Communauté d'Agglomération de Saintes est contrainte de faire évoluer le montant de la redevance.

Plus que jamais, le geste de tri et de réduction de la production de déchets est nécessaire. Tarif à compter du 1^{er} janvier 2021.

SECTEUR DOTE DE BACS INDIVIDUELS				
Part Fixe = Abonnement au service gestion des déchets				Part Variable
Accès au service		Forfait au volume du bac OMr en place	TOTAL	Nb de levées supplémentaires du bac OMr à partir de la 19 ^{ème} levée
129 €	+	Bac 120L = 62€	191 €	3,36 €
		Bac 240L = 124,50 €	253,50 €	6,71 €
		Bac 360L = 186,50 €	315,50 €	10,07 €
		Bac 660L = 342 €	471 €	18,46 €

- Part fixe : accès au service uniquement 129€/an
- Part variable facturée dès la 1^{ère} levée ou 1^{er} dépôt

Contact : Ecosite - 1 Impasse des Perches - ZI les Charriers,
17 100 SAINTES

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (sauf mardi et jeudi pour le service redevance)

05 46 98 07 19 / info@agglo-saintes.fr



FREDON CHARENTE-MARITIME

LE PIEGEAGE DU FRELON ASIATIQUE (*Vespa velutina*)

Pour lutter contre le frelon asiatique, sa capture peut être réalisée à partir du **15 février** pour freiner sa prolifération.

UNE REINE FONDATRICE PIÉGÉE = UNE COLONIE ÉVITÉE



Le *Vespa velutina* se distingue par sa coloration sombre, de plus l'extrémité de ses pattes est jaune. Les nids sont généralement sphériques à piriformes (poire) et peuvent atteindre une hauteur de 80 centimètres pour 60 cm de largeur.

Un piège sélectif

Pour permettre aux petits insectes non ciblés de s'échapper, de petits trous (Environ 5 mm) couronnent les pièges.

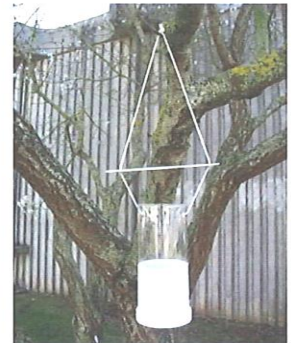
Mode d'utilisation :

Au fond de ce piège, versez de l'alcool et du sirop (sucre)

- 1 verre de bière, vin blanc..

- 1 trait de sirop (cassis, framboise...)

Ce piège peut être suspendu à un arbre, de préférence au soleil, à une hauteur de 1m50 ou 2 mètres, il est recommandé d'assurer une surveillance régulière.



Emplacements préférentiels :

- Abord des ruchers

- Proximité des anciens nids (rayon de 200 m)

Jusqu'au 1^{er} juin, vous pouvez piéger des reines fondatrices de colonies de frelons asiatiques, passée cette période, vous risquez de capturer de nombreuses espèces autochtones (frelons jaunes, guêpes, etc...). **Il vaudra donc mieux retirer vos pièges.**



FREDON Charente-Maritime
Chambre d'Agriculture – 2 Avenue de Fétilly – CS 85074 - 17074 LA ROCHELLE

☎ 05.46.50.26.86 - 📠 06.07.58.05.62 - 06 64 43 13 36

Email : fredon.charente-maritime@orange.fr – site internet : www.fredon17.fr
Fédération membre de FREDON France – Réseau de FREDON Nouvelle-Aquitaine
Avec le soutien du Conseil Départemental de la Charente-Maritime

N° Siret 412 262 289 00017 APE 9412Z

Agrément n° PC 00129

Produits phytosanitaires
Entretien professionnel



Application aux prestations de service


**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Besoin d'aide
pour effectuer vos
**démarches
administratives ?**



**On va les faire ensemble
grâce au réseau**

France services

Rendez-vous dans les accueils physiques
présents dans tout le département
de la Charente-Maritime.

Nouveau !

La Ligne Directe



**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Elle prend
le relais des
points d'accueil
par téléphone
du **lundi**
au **vendredi**
de **16h à 20h**

appelez-nous au

05 46 001 001

Un service proposé par la **préfecture de la Charente-Maritime**

ÉMANCIP'ACTION

JEUNES DE 11 à 17 ANS

un coup de pouce pour votre **PROJET!**

Jusqu'à 500€ d'aide

Règlement et dossier de candidature téléchargeables sur www.agglo-saintes.fr > L'Agglo au quotidien > Solidarité

www.agglo-saintes.fr

Saintes
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ÉMANCIP'ACTION

C'EST QUOI ?

Émancip'Action est un coup de pouce financier pour les jeunes qui souhaitent s'investir en groupe dans un projet.

OBJECTIF

Encourager la prise d'autonomie, l'épanouissement et l'engagement solidaire et citoyen des adolescents.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ?

Pour être éligible, il faut obligatoirement respecter les critères suivants :

- être âgé de 11 à 17 ans inclus
- être domicilié dans l'une des 36 communes de l'Agglomération de Saintes
- mener le projet à 2 personnes minimum
- disposer d'un relais institutionnel (association, établissement scolaire, collectivité...) pour la réception de la subvention ou être détenteur d'un compte bancaire en tant que « Junior Association ».

Le dispositif est ouvert à tous les champs d'intervention : vie locale, culture, sport, solidarité, développement durable, mobilité, création artistique...

QUELLES SONT LES MODALITÉS DE CANDIDATURE ?

Pour candidater, il est nécessaire de :

- vérifier son éligibilité en consultant le règlement en ligne ;
- prendre contact avec Johann Regneault, coordinateur jeunesse de la CDA Saintes :
 - ☎ 07 87 08 98 24
 - ✉ emancipation@agglo-saintes.fr
- formuler son projet par écrit en remplissant le dossier disponible en ligne
- présenter son projet devant un jury.

Le dossier sera évalué par un jury composé d'un élu de l'Agglomération, d'un professionnel et d'un jeune expérimenté.

QUAND EST-IL POSSIBLE DE CANDIDATER ?

A tout moment dans l'année.

+ D'INFOS

Le règlement et le dossier de candidature à Emancip'Action sont consultables et téléchargeables sur www.agglo-saintes.fr > L'Agglo au quotidien > Solidarité

© Agglomération de Saintes - 10/10/2021

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINTES www.agglo-saintes.fr